



**Bibliothèque du Parlement**

CH-3003 Berne  
T +41 58 322 97 44

doc@parl.admin.ch  
parl.ch



# Le Parlement suisse en graphiques

---

Analyses approfondies, édition 2023

## Le Parlement suisse en graphiques

### Contenu

Introduction	3
Records et évènements exceptionnels de la 51 <sup>e</sup> législature	4
Interventions et initiatives parlementaires	5
Séances et débats	10
Votes	11
Actes	13
Référendums	14

### Abréviations des groupes

<b>BD</b>	Groupe PBD
<b>G</b>	Groupe des VERT-E-S
<b>GL</b>	Groupe vert libéral
<b>M-E</b>	Groupe du Centre. Le Centre. PEV
<b>RL</b>	Groupe libéral-radical
<b>S</b>	Groupe socialiste
<b>V</b>	Groupe de l'Union démocratique du centre

### Abréviations des types d'objets

<b>Ip.</b>	Interpellations
<b>Iv. pa.</b>	Initiatives parlementaires
<b>Mo.</b>	Motions
<b>Po.</b>	Postulats
<b>Q</b>	Questions
<b>Qst.</b>	Questions de l'heure des questions

### Autres abréviations

<b>AF</b>	Assemblée fédérale
<b>CE</b>	Conseil des États
<b>CEP</b>	Commission d'enquête parlementaire
<b>CN</b>	Conseil national
<b>Lég.</b>	législature

# Introduction

Chère lectrice, cher lecteur,

La présente publication, « Le Parlement suisse en graphiques – Analyses approfondies, édition 2023 », dresse le bilan de la 51<sup>e</sup> législature. L'accent est mis sur les processus et les résultats du travail parlementaire au cours de la 51<sup>e</sup> législature.

Vous pouvez consulter d'autres analyses statistiques (par ex. sur la composition du Parlement), dans la publication « [Le Parlement suisse en graphiques – Aperçu, édition 2023](#) ». En outre, n'hésitez pas à consulter notre site internet qui présente en temps réel et de manière interactive les statistiques actualisées sous notre rubrique « [faits et données chiffrées](#) ». Si vous ne connaissez pas certains termes qui apparaissent dans ce document, vous pouvez vous aider du [lexique du Parlement](#).

Bonne lecture !

La Bibliothèque du Parlement

Date de référence : 1<sup>er</sup> décembre 2023

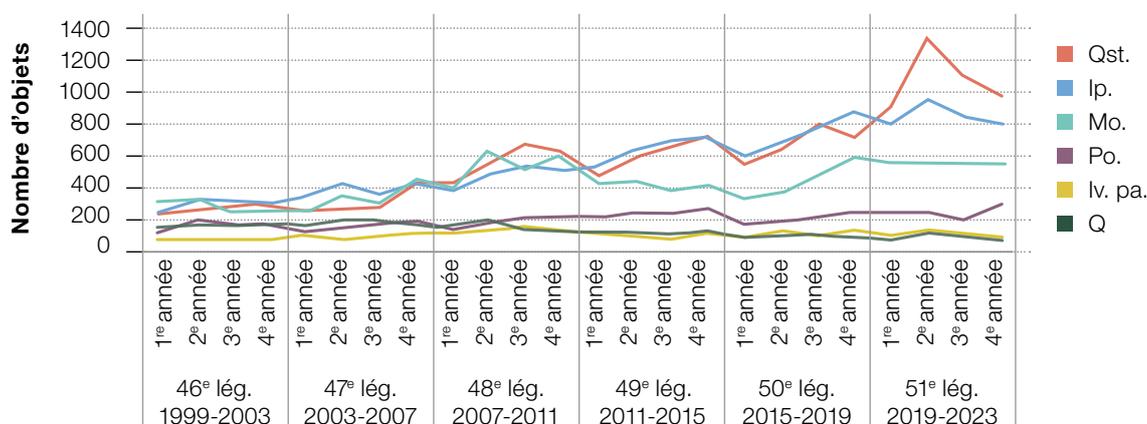
# Records et événements exceptionnels de la 51<sup>e</sup> législature

Graphique 1 : Le graphique illustre les records et les événements exceptionnels de la 51<sup>e</sup> législature. Vous trouverez d'autres faits exceptionnels sur la 51<sup>e</sup> législature dans la publication « [51<sup>e</sup> législature : rétrospective institutionnelle](#) » (uniquement en allemand).



# Interventions et initiatives parlementaires

Graphique 2 : **Quelle est l'évolution du nombre d'interventions et d'initiatives parlementaires déposées ?**



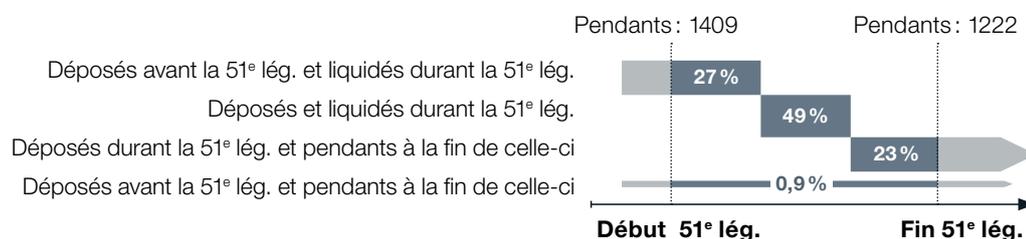
**Exemple de lecture :** la quatrième année de la 51<sup>e</sup> législature (28.11.2022-3.12.2023), 973 questions ont été déposées pour l'heure des questions.

Le nombre de questions de l'heure des questions et le nombre d'interpellations ont particulièrement augmenté au point d'atteindre de nouveaux records durant la 51<sup>e</sup> législature. Le nombre de motions et de postulats a été légèrement plus élevé durant cette dernière législature que lors de toutes les législatures précédentes. Dans le cas des motions, un pic a été enregistré en 2009, puis leur nombre est redescendu jusqu'en 2016.



**Méthodologie :** les années utilisées dans cette analyse sont des « années de législature », qui commencent le premier jour de la session d'hiver et se terminent le jour avant la session d'hiver de l'année suivante.

Graphique 3 : **Quel est le bilan des motions, postulats et initiatives parlementaires déposés et liquidés ?**



**Exemple de lecture :** les chiffres au sommet du graphique montrent qu'à la fin de la 51<sup>e</sup> législature, il y avait 200 motions, initiatives parlementaires et postulats pendants de moins qu'au début de la législature. D'autres détails apparaissent dans le graphique : 27 % des objets ont été repris de la législature précédente et liquidés lors de la 51<sup>e</sup> législature, 49 % des objets ont été déposés et liquidés durant la 51<sup>e</sup> législature et 23 % des objets déposés durant la 51<sup>e</sup> législature ont été transférés à la législature suivante. 0,9 % des motions, des initiatives parlementaires et des postulats déposés avant la 51<sup>e</sup> législature étaient encore pendants.

Le graphique regroupe les motions, les postulats et les initiatives parlementaires. Pour chaque type d'objet pris séparément, le bilan se présente comme suit :

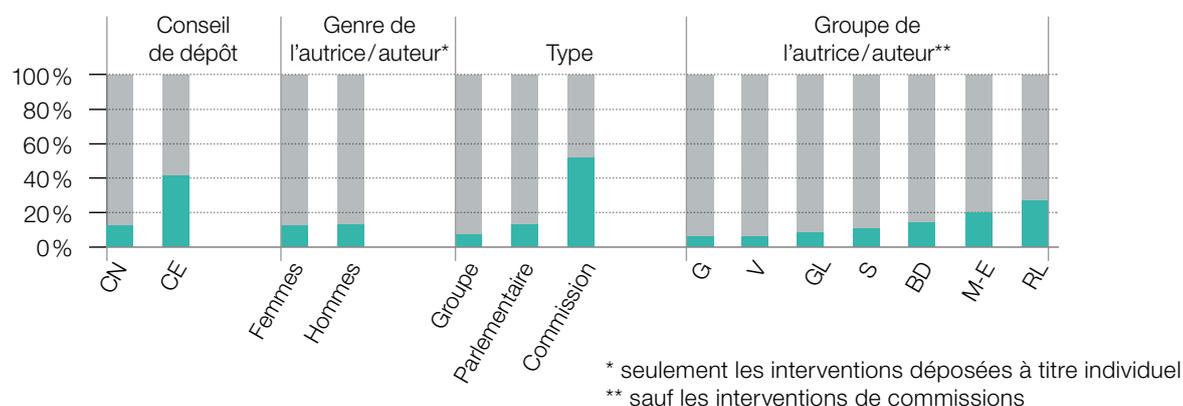
	Motions	Postulats	Initiatives parlementaires
Déposés avant la 51 <sup>e</sup> lég. et liquidés durant la 51 <sup>e</sup> lég.	28,4 %	20,4 %	32,4 %
Déposés et liquidés durant la 51 <sup>e</sup> lég.	46,7 %	58,8 %	40,3 %
Déposés durant la 51 <sup>e</sup> lég. et pendants à la fin de celle-ci	24,4 %	20,7 %	23,1 %
Déposés avant la 51 <sup>e</sup> lég. et pendants à la fin de celle-ci	0,4 %	0,2 %	4,2 %



**Méthodologie :** les interpellations, les questions et les questions posées dans le cadre de l'heure des questions ne sont pas prises en compte dans le graphique. La majorité d'entre elles sont liquidées durant la législature où elles ont été déposées.

Pour les motions et les postulats adoptés, c'est la date de l'adoption et non celle du classement qui compte.

Graphique 4 : **Le succès d'une motion dépend-il du conseil où elle a été déposée et de son autrice ou auteur ?**



**Exemple de lecture :** le graphique montre que les chances d'adoption d'une motion dépendent fortement du conseil où elle a été déposée et par qui. Ainsi, les motions déposées au Conseil des États avaient trois fois plus de chances d'être adoptées que celles déposées au Conseil national (40,6 % contre 12,1 %). La différence est toutefois moins marquée au niveau du genre : 10,7 % des motions déposées par des femmes ont été adoptées, contre 12,9 % des motions déposées par des hommes. La différence est plus importante au niveau du type d'auteur ou d'autrice : les motions déposées par des commissions ont environ quatre fois plus de chances d'être adoptées que celles déposées par des parlementaires à titre individuel et sept fois plus de chances que les motions déposées par des groupes parlementaires (52,2 % contre respectivement 12,1 % et 7,2 %). Le taux de succès dépend également des groupes : par exemple, 5,6 % des motions du groupe des VERT-E-S ont été adoptées contre 25 % des motions du groupe libéral-radical.

Il convient de noter que les caractéristiques des autrices et des auteurs représentées dans le graphique ne sont pas indépendantes les unes des autres, c'est-à-dire que par exemple les deux conseils diffèrent en termes de composition des groupes parlementaires ou que les proportions de genre varient entre les groupes parlementaires.



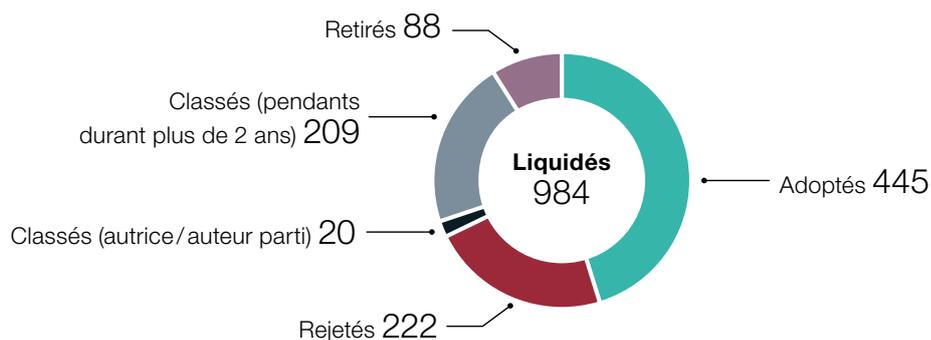
**Méthodologie :** le taux de succès est le pourcentage de motions adoptées au cours de la 51<sup>e</sup> législature sur l'ensemble des motions liquidées (adoptées, rejetées, retirées ou classées sans décision du conseil). C'est la date de l'adoption et non celle du classement qui compte.

Même si le groupe PBD n'existait plus durant la 51<sup>e</sup> législature, il apparaît encore dans le graphique, car des motions déposées par ce groupe durant la législature précédente ont été liquidées.

### Graphiques 5 à 7 : **Comment les postulats, les motions et les initiatives parlementaires ont-ils été liquidés ?**

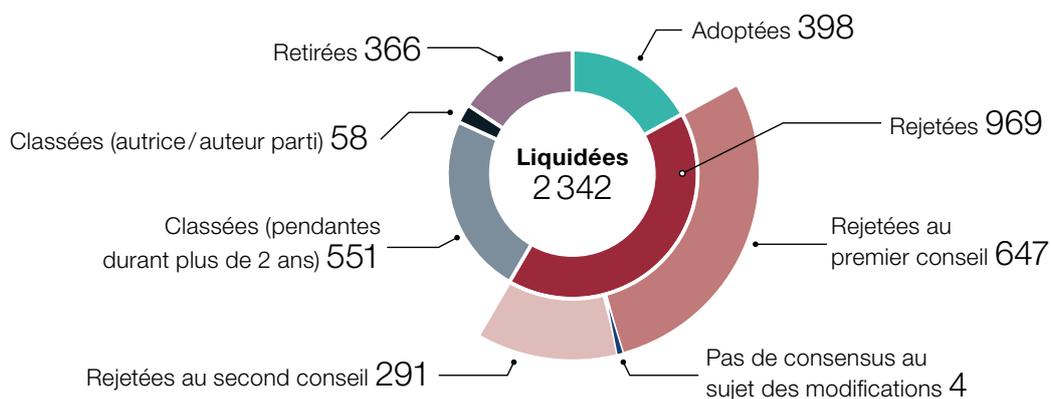
Les graphiques suivants montrent ce que sont devenus les nombreux postulats, motions et initiatives parlementaires. Combien ont connu le succès, ont été retirés, classés, etc. ?

Graphique 5 : **Postulats**



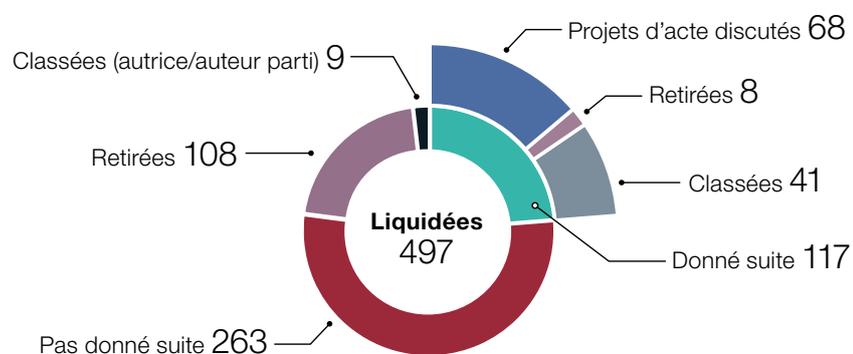
**i Exemple de lecture :** parmi les 984 postulats liquidés (centre du diagramme), 445 ont été adoptés et 222 rejetés (anneau). Les autres ont été liquidés sans décision du conseil.

Graphique 6 : **Motions**



**i Exemple de lecture :** durant la 51<sup>e</sup> législature, 2342 motions ont été liquidées (centre du diagramme). Parmi elles, 969 ont été rejetées (anneau interne). Près de deux tiers de ces dernières (674) ont été rejetées par le conseil au sein duquel elles ont été déposées, l'autre tiers (291) par le second conseil (anneau externe). Quatre motions ont échoué car les conseils n'ont pas pu se mettre d'accord sur les modifications.

Graphique 7 : **Initiatives parlementaires**

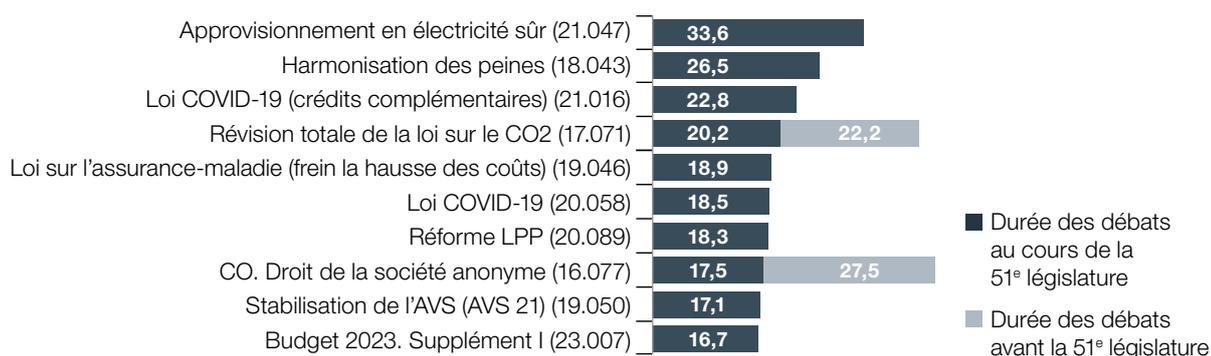


**i Exemple de lecture :** au cours de la 51<sup>e</sup> législature, 497 initiatives parlementaires ont été liquidées (centre du diagramme). Les conseils ont donné suite à 117 d'entre elles lors du premier examen (anneau interne). Dans 68 cas, au moins un projet d'acte a été discuté (anneau externe). Toutefois, cela ne signifie pas que les 68 initiatives parlementaires ont abouti à l'adoption d'un acte.

**⚙ Méthodologie :** les graphiques représentent tous les postulats, motions et initiatives parlementaires liquidés durant la 51<sup>e</sup> législature. Y figurent également des objets qui ont été déposés avant la législature en question. Pour les motions et les postulats adoptés, c'est la date de l'adoption et non celle du classement qui compte.

# Séances et débats

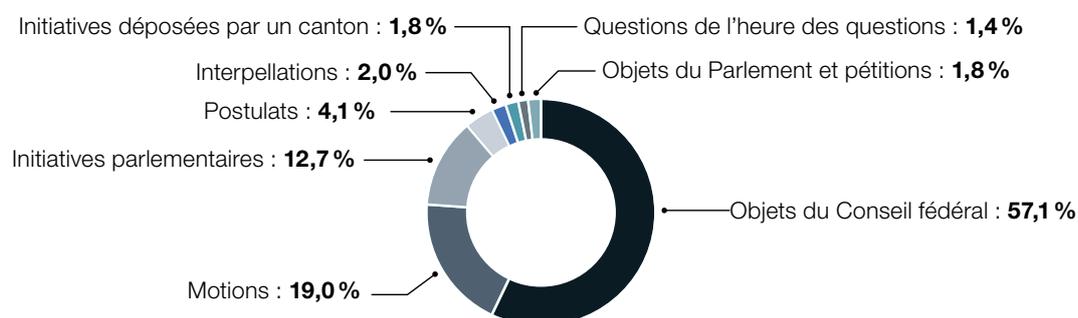
Graphique 8 : **Quels sont les dix objets qui ont suscité les plus longs débats ?**



**Exemple de lecture** : c'est l'objet « Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale » (21.047) qui a suscité le plus long débat durant la 51<sup>e</sup> législature : 33,6 heures. La révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> (17.071) ainsi que la modernisation du droit de la société anonyme (16.077) avaient été débattues durant 22,2 heures et 27,5 heures lors de la 50<sup>e</sup> législature.

L'objet « Budget 2023. Supplément I » (23.007) portait notamment sur les crédits d'engagement liés à la reprise de Credit Suisse par UBS.

Graphique 9 : **Quelle est la longueur des débats suscités par les différents objets ?**



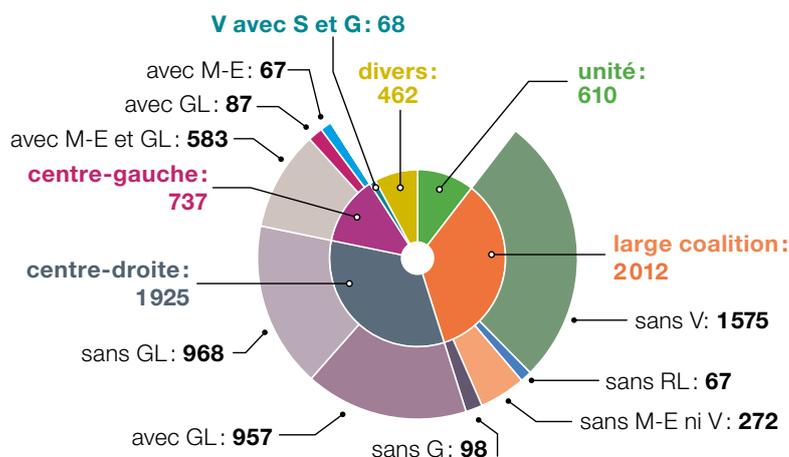
**Exemple de lecture** : 57,1 % de la durée des débats au sein des conseils ont été consacrés aux objets du Conseil fédéral.



**Méthodologie** : les graphiques représentent la durée des débats au sein des deux conseils. Ils comprennent les temps de parole ainsi que les temps de vote et les déclarations des présidents et présidentes, mais pas les temps d'attente et d'autres interruptions.

# Votes

Graphique 10 : **Quelles coalitions entre les groupes ont eu le plus de succès lors les votes au Conseil national ?**

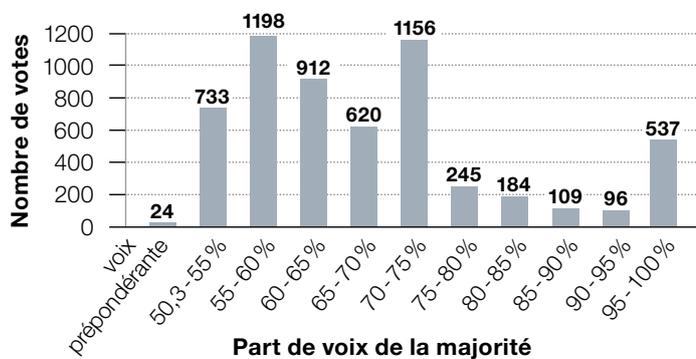


**i Exemple de lecture :** pour 10,5 % de tous les votes au Conseil national, les majorités des six groupes parlementaires ont voté de la même façon (secteur vert de l'anneau interne). Pour 34,6 % des votes, une large coalition des groupes de gauche à droite a gagné (secteur orange de l'anneau interne). Pour la plupart d'entre eux, seul le groupe V a voté différemment des autres (secteur vert de l'anneau externe).

**⚙ Méthodologie :** les coalitions centre-droite sont composées des majorités des groupes M-E, V et RL, parfois aussi du groupe GL. Les coalitions centre-gauche rassemblent les majorités des groupes G et S, et des groupes M-E, GL ou des deux. La coalition « V avec S et G » représente les votes où le groupe V s'est imposé avec les groupes S et G. La catégorie « Divers » comprend différentes coalitions, qui ont été chacune victorieuses dans moins de 58 votes (moins de 1 % des plus de 5800 votes). La catégorie « Unité » se réfère à la position des majorités des groupes parlementaires, pas à celle des membres individuels du Conseil.

Un groupe est considéré comme appartenant à la coalition gagnante si le nombre de ses membres ayant voté avec la majorité du conseil est supérieur à celui des membres ayant voté contre, même si la différence n'est que d'une voix. Les abstentions et les absences n'ont pas été prises en compte.

Graphique 11 : **Dans quelle mesure les votes au Conseil national ont-ils été serrés ?**

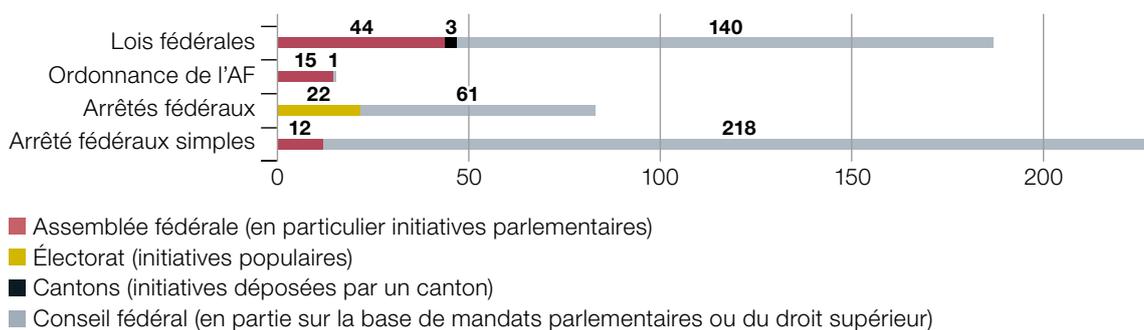


**Exemple de lecture :** parmi les 5814 votes au Conseil national, 24 ont été décidés par la voix prépondérante du président ou de la présidente du conseil. 733 votes ont été remportés avec une majorité de 50,3 % à 55 % (sans tenir compte des abstentions et des absences).

La barre élevée des « 70-75 % » reflète la fréquence des larges coalitions sans le groupe V (cf. graphique 10 plus haut). Les coalitions centre-droite et centre-gauche du graphique 10 sont réparties entre les barres, avec des majorités entre 50,3 % et 70 %. La barre tout à droite (95-100 %) reflète les votes unanimes ou avec très peu d'écarts.

# Actes

Graphique 12 : **D'où est venue l'impulsion pour les actes de l'Assemblée fédérale ?**

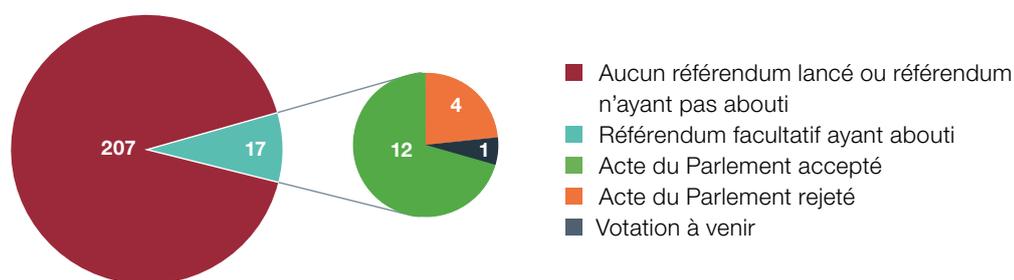


**Exemple de lecture :** les sections rouges des barres représentent les actes qui ont été édictés par l'Assemblée fédérale. Il ne s'agit pas seulement des actes issus d'initiatives parlementaires, mais aussi de ceux que l'Assemblée fédérale a ajoutés aux affaires du Conseil fédéral (par ex. les contre-projets aux initiatives populaires). Les parties noires des barres illustrent les projets issus des initiatives déposées par un canton, les parties jaunes les arrêtés fédéraux relatifs à des initiatives populaires.

Les parties grises indiquent tous les actes pour lesquels le Conseil fédéral a élaboré un projet. Si certains d'entre eux sont le fruit d'une initiative du Conseil fédéral, les impulsions du Parlement jouent souvent un rôle (par ex. les mandats issus de motions ou de compléments au programme de législature). En outre, elles incluent les actes législatifs qui découlent d'obligations du droit supérieur (droit international, constitution, lois). Cela montre la complexité de la relation entre l'exécutif et le législatif en Suisse.

# Référendums

Graphique 13 : **Combien de fois un référendum facultatif a-t-il abouti et à quelle fréquence le peuple a-t-il rejeté l'acte ?**



**i Exemple de lecture :** 17 actes législatifs de la 51<sup>e</sup> législature soumis au référendum facultatif ont fait l'objet d'un référendum. Environ trois quarts d'entre eux (12) ont été acceptés par les électeurs et un quart (4) ont été rejetés dans les urnes. Pour un acte législatif (réforme de la LPP), le référendum a déjà abouti, mais la votation populaire n'a pas encore eu lieu (situation en décembre 2023).

**⚙ Méthodologie :** pour les actes législatifs de la session d'automne 2023, le délai référendaire n'a pas encore expiré. Ces derniers ne sont donc pas pris en compte dans cette statistique (situation en décembre 2023).